



FEDERATION  
OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES

FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS

# CONSTRUIRE SUR DU SOLIDE : LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS



Source : Ville de Toronto

Pour plus d'information, communiquez avec Leanne Holt, conseillère en politique,  
à [lholt@fcm.ca](mailto:lholt@fcm.ca) ou au 613-907-6234.

Chercheuse principale et collaboratrice à la rédaction : Marni Cappe MCIP, RPP

©2011 Fédération canadienne des municipalités.

Tous droits réservés.

Fédération canadienne des municipalités

24, rue Clarence

Ottawa (Ontario) K1N 5P3

[www.fcm.ca](http://www.fcm.ca)



## Message du président

Maintenant, plus que jamais, il est essentiel d'avoir une politique d'immigration appropriée. L'avenir du Canada dépend de notre capacité à attirer et à intégrer les nouveaux immigrants avec succès. Compte tenu de l'actuelle multiplication des départs à la retraite, nous avons besoin des nouveaux arrivants pour soutenir la croissance de notre économie. La présence d'immigrants qualifiés est essentielle pour renforcer nos entreprises et stimuler l'innovation. Mais nous ne faisons pas tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les immigrants à s'établir de manière satisfaisante dans nos collectivités.

Les nouveaux immigrants ont beaucoup de mal à se trouver des logements convenables et à décrocher des emplois qui correspondent à leurs qualifications. Ils tirent de l'arrière de plus en plus par rapport aux autres Canadiens et prennent davantage de temps pour remonter la pente.

Les difficultés que nous éprouvons aujourd'hui remontent à plusieurs décennies. Pendant de nombreuses années, les stratégies fédérales en matière d'immigration étaient complètement déconnectées des réalités que devaient affronter les immigrants sur le terrain. Les politiques et les programmes du gouvernement fédéral ne tenaient pas compte de l'importance de collectivités vigoureuses et en santé pour soutenir les nouveaux immigrants.

Les municipalités, qui sont pour de nombreux immigrants les intervenants de première ligne, n'avaient aucun rôle officiel à jouer dans l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux. Petites et grandes municipalités cherchent des moyens de recruter, de retenir et d'intégrer de nouveaux arrivants, mais elles n'ont pas les outils fiscaux nécessaires pour supporter les coûts de plus en plus lourds liés à cette importante tâche.

Le présent rapport vise à mettre en lumière certaines des difficultés auxquelles se butent les gouvernements municipaux dans leurs efforts pour attirer et retenir les immigrants. Les gouvernements municipaux du pays ne participent pas tous dans la même mesure aux services d'établissement, mais tous interviennent, que ce soit en abritant temporairement des réfugiés, en offrant des subventions à des organismes communautaires, en améliorant les programmes de leurs bibliothèques ou centres communautaires ou de bien d'autres façons.

Avoir un logement est essentiel pour éprouver un sentiment de stabilité, car le nouvel arrivant peut dès lors inscrire ses enfants à l'école, entamer sa recherche d'emploi et commencer à tisser des liens avec la collectivité. Malheureusement, des problèmes d'abordabilité et, parfois, la discrimination peuvent restreindre le choix de logement des nouveaux arrivants et des réfugiés.

Les transports publics figurent aussi parmi les tout premiers services municipaux dont ont besoin les nouveaux arrivants. Une étude menée pour Statistique Canada a révélé que les nouveaux immigrants utilisent généralement beaucoup plus les transports collectifs pour se rendre au travail que les citoyens nés au Canada.

Enfin, le gouvernement fédéral devrait reconnaître les villes et les collectivités en tant que partenaires essentiels. Les municipalités sont les premiers intervenants auprès des nouveaux immigrants. Elles font preuve d'innovation dans leurs façons d'accueillir et de soutenir les nouveaux arrivants. Le gouvernement fédéral doit faire appel aux municipalités pour adapter les solutions aux besoins locaux.

En l'absence d'un endroit décent pour vivre, de moyens abordables et fiables pour se rendre au travail et en revenir, et de collectivités accueillantes à l'égard de ce que les nouveaux arrivants ont à offrir, ces derniers continueront de tirer de l'arrière et le Canada ne pourra s'épanouir comme il le devrait.

Le rapport montre qu'une nouvelle démarche s'impose en matière de politiques d'immigration et d'établissement des immigrants. Sur ce plan, la coordination et la coopération entre les gouvernements comptent tout autant que l'argent.

L'arrivée de chaque immigrant représente un investissement pour l'avenir. L'établissement efficace des immigrants est essentiel pour combler les lacunes au sein de notre population active et pour s'assurer que le Canada demeure une destination de choix pour les travailleurs qualifiés du monde entier. Plus les nouveaux arrivants pourront s'établir rapidement dans nos collectivités et contribuer par leurs compétences à notre économie, mieux il en sera pour nous tous.

Berry Urbanovic  
Président, Fédération canadienne des municipalités

## TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Sommaire .....</b>   | <b>1</b>  |
| Résumé des recommandations.....   | 4         |
| <b>I. Tendances d’immigration et d’établissement au Canada .....</b>                              | <b>6</b>  |
| Accueil des immigrants au Canada.....   | 7         |
| Nouvelles tendances d’établissement : banlieues et régions rurales.....                           | 8         |
| Comment nous accueillons et facilitons l’établissement des nouveaux Canadiens.....                | 9         |
| Financement de l’établissement .....  | 10        |
| <b>II. Obstacles à un établissement réussi.....</b>   | <b>12</b> |
| Logement.....   | 14        |
| Transports collectifs efficaces : un enjeu pour de nombreux nouveaux arrivants.....               | 17        |
| <b>III. Les municipalités, partenaires dans l’établissement des immigrants.....</b>               | <b>20</b> |
| <b>IV. Nouvelles tendances d’immigration, nouvelles pressions<br/>sur les municipalités .....</b> | <b>24</b> |
| La réalité rurale.....  | 25        |
| <b>V. L’importance d’une planification à long terme .....</b>                                     | <b>26</b> |
| <b>Conclusion .....</b>   | <b>28</b> |
| Recommandations.....  | 29        |



## SOMMAIRE

**Une politique d'immigration appropriée est plus que jamais essentielle à la réussite du Canada, des Canadiens et des collectivités où ils habitent. Compte tenu du rapide vieillissement de la population et du faible taux de natalité, l'augmentation de la population active reposera entièrement sur les nouveaux immigrants au cours des cinq prochaines années.<sup>1</sup>**

L'avenir économique du Canada est étroitement lié à notre capacité à attirer, à intégrer et à conserver de nouveaux immigrants. Plusieurs gouvernements fédéraux successifs ont fait de la politique d'immigration un élément de leur stratégie globale de développement économique, allant même récemment jusqu'à intégrer le programme d'immigration 2010 du Canada au plan de relance économique national.<sup>2</sup>

### Un système défaillant?

Pourtant, les nouveaux immigrants font toujours face à des obstacles majeurs et réussissent moins bien que les autres Canadiens. Les nouveaux arrivants ont de plus faibles revenus et il leur faut plus de temps pour trouver un logement abordable et un emploi correspondant à leur formation professionnelle et à leurs compétences. En 2008, les deux tiers des nouveaux arrivants détenant un diplôme universitaire occupaient des postes exigeant au maximum une formation collégiale, comparativement à une proportion de 40 % dans le cas des autres Canadiens.<sup>3</sup> Cette même année, le nombre de nouveaux arrivants gagnant moins de 10 \$ l'heure était 1,8 fois plus élevé que celui des travailleurs nés au Canada.<sup>4</sup> Les immigrants établis dans les grandes villes dépendent plus souvent de l'aide sociale que ceux établis dans de plus petites localités. L'expérience révèle que la période nécessaire à l'établissement dépasse largement les trois années pendant lesquelles les gouvernements fédéral et provinciaux financent habituellement les services d'établissement.

Citoyenneté et Immigration Canada a entrepris de réviser les règles et les procédures s'appliquant à l'admission des nouveaux immigrants et à la

reconnaissance de leurs titres de compétences. Le gouvernement du Canada doit s'appuyer sur cette révision pour adopter une stratégie globale, interministérielle et intergouvernementale, en vue de faciliter l'accès des immigrants aux infrastructures et aux services essentiels dont ils ont besoin pour réussir.

Les programmes d'établissement fédéraux et provinciaux ne se sont pas adaptés aux nouvelles tendances d'établissement des immigrants, qui se tournent de plus en plus vers les banlieues. Seules exceptions à la règle, quelques programmes provinciaux et municipaux réussissent à attirer des immigrants dans des régions d'établissement non traditionnelles.

Il paraît de plus en plus évident que l'établissement et l'intégration des immigrants, à court comme à long terme, exigent – au cours des cinq à dix premières années de leur établissement au Canada – des services nettement plus larges que ceux offerts par les programmes fédéraux et provinciaux en matière d'orientation, de formation linguistique et d'emploi.

## Le rôle des municipalités

Les gouvernements municipaux jouent un rôle important en aidant les nouveaux arrivants à s'établir au Canada. À de nombreux égards, les gouvernements municipaux sont les premiers intervenants du pays en matière d'établissement des immigrants.

Que leur responsabilité soit *explicite* et *mandatée* (comme fournir des logements en Ontario) ou *implicite* (comme soutenir les organismes communautaires), les gouvernements locaux du Canada participent activement au recrutement, à l'intégration et à la rétention des immigrants. Les gouvernements locaux savent que les immigrants sont essentiels au développement économique régional. Ils savent aussi que la grande mobilité de la main-d'œuvre qualifiée commande une qualité de vie supérieure et un milieu accueillant pour les nouveaux arrivants.

Les sondages réalisés auprès des immigrants font systématiquement ressortir les priorités suivantes : proximité de la famille et des amis, possibilité d'acheter une maison et d'établir une communauté, perspectives d'emploi et modes de transport efficaces et abordables. Cela place les services municipaux à l'avant-plan des besoins des immigrants. En outre, lorsque l'établissement des immigrants échoue, des services locaux comme les refuges et les banques alimentaires sont indispensables pour répondre à leurs besoins. La Chambre de commerce de Toronto estime que l'activité économique canadienne est amputée de 2,25 milliards de dollars parce que les immigrants ne sont pas mieux intégrés à l'économie.

## Les municipalités doivent faire partie de la solution nationale

Même si les intervenants de première ligne jouent un rôle primordial dans le recrutement, l'établissement et la rétention des immigrants, les municipalités ont été tenues à l'écart des politiques d'immigration et des décisions de financement. Les municipalités n'ont ni le mandat ni le financement requis pour soutenir l'immigration. C'est par nécessité – et en reconnaissance de la valeur que les nouveaux arrivants apportent aux collectivités – qu'elles intègrent les besoins des immigrants à leurs budgets et à leurs programmes.

Ployant déjà sous les fardeaux conjugués des responsabilités délestées par les autres ordres de gouvernement, du déficit des infrastructures municipales et d'un système d'impôt foncier dépassé et régressif, les municipalités doivent encore répondre à une demande croissante de services essentiels pour une intégration efficace des immigrants. Ces services comprennent le logement abordable, les transports collectifs, les services de garde d'enfants et les bibliothèques. Les principales régions d'accueil des immigrants, comme l'agglomération de Vancouver, font état d'un besoin annuel de 65 000<sup>5</sup> logements locatifs additionnels, tandis que la saturation du réseau routier et les délais de navettage coûtent à la région de Toronto 1,8 milliard de dollars par année<sup>6</sup>. Pendant ce temps, les villes et les collectivités canadiennes accueillent des nombres records de résidents permanents ou temporaires : 558 000 en 2010. Les municipalités sont contraintes de gérer et même de financer les logements abordables et les transports collectifs efficaces nécessaires à ces 558 000 arrivants, mais elles sont quand même tenues à l'écart des débats sur l'immigration.

Là où la contribution des municipalités est officiellement reconnue, les partenariats intergouvernementaux donnent de bons résultats. Reconnaisant l'expertise de Toronto en matière de services communautaires aux nouveaux arrivants, le Canada a conclu en 2005 un accord trilatéral sur l'immigration avec l'Ontario et la Ville de Toronto. Cet accord jette les bases d'un protocole de consultation et de partage d'informations entre tous les ordres de gouvernement.

Cette façon de collaborer avec les villes et les collectivités doit être maintenue pour résoudre les problèmes d'établissement des immigrants. Les programmes fédéraux de formation linguistique et professionnelle sont nécessaires, mais les nouveaux immigrants ont besoin d'autre chose pour prendre leur place et assurer le plein développement économique du Canada : un logement décent, des moyens de transport fiables et abordables, ainsi que des collectivités qui reconnaissent ce qu'ils peuvent apporter.

Le 12 juillet 2011, le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme lançait une consultation publique sur les politiques d'immigration du Canada. Une grande question est au centre de ces échanges nationaux : « Comment le Canada peut-il attirer et intégrer les futurs immigrants de la manière la plus efficace et la plus abordable? »

Le gouvernement du Canada a déjà entrepris des réformes importantes. Il a pris des mesures pour réduire les délais et les retards accumulés, ainsi que pour accélérer le temps de réaction du système aux besoins spécifiques du marché de la main-d'œuvre. Le gouvernement collabore aussi avec les provinces et les territoires afin de mieux soutenir les travailleurs qualifiés et de favoriser une reconnaissance plus équitable et plus rapide des titres de compétences étrangers. Cela aidera les employeurs canadiens à combler des postes plus rapidement tout en permettant aux nouveaux arrivants de mettre toutes leurs compétences et leur expérience au service de l'économie canadienne.

Citoyenneté et Immigration Canada a entrepris de réviser les règles et les procédures s'appliquant à l'admission des nouveaux immigrants et à la reconnaissance de leurs titres de compétences. Le gouvernement du Canada doit s'appuyer sur cette révision pour adopter une stratégie globale, interministérielle et intergouvernementale, en vue de faciliter l'accès des immigrants aux infrastructures et aux services essentiels dont ils ont besoin pour réussir.

## Prochaines étapes

Des changements sont nécessaires. Le gouvernement fédéral doit les initier avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, mais il doit aussi inviter les gouvernements municipaux à la table de travail. Pour apporter de tels changements, notre système d'immigration a besoin d'objectifs clairs, de cibles précises et d'un processus de reddition de comptes périodique à la population. Des cibles précises et des rapports périodiques garantiront l'imputabilité politique et l'allocation de ressources appropriées à l'établissement des immigrants.

Une politique d'immigration appropriée est plus que jamais essentielle à la réussite du Canada, des Canadiens et des collectivités où ils habitent. Nous devons y travailler dès maintenant.

## Résumé des recommandations

### 1. ÉLARGIR ET PROLONGER LES SERVICES D'ÉTABLISSEMENT

Le gouvernement fédéral devrait élargir ses actuels services d'établissement afin de répondre à d'autres besoins essentiels comme un logement décent et abordable ainsi que des services de transport collectif fiables. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent aussi prolonger les programmes et le financement des

services d'établissement afin qu'ils correspondent à une période d'établissement réelle qui varie entre cinq et dix ans pour les nouveaux arrivants. Le gouvernement du Canada doit rendre compte de ses résultats en améliorant la collecte de données et le partage d'informations relatives au flux, à l'établissement et à l'intégration des immigrants. Ces données sont nécessaires pour permettre aux villes et aux collectivités d'offrir des solutions et des services d'établissement adaptés aux conditions locales.

### 2. ÉTABLIR DES INDICATEURS PRÉCIS DE LA RÉUSSITE DE L'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS

Actuellement, au Canada, l'indicateur de la réussite de l'établissement est le taux d'emploi des nouveaux immigrants. Cela masque la réalité des nouveaux arrivants qui ne peuvent trouver un emploi correspondant à leurs qualifications, de ceux qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus à un logement souvent inadéquat ou encore de ceux qui doivent consacrer de nombreuses heures au navettage. Pour mieux mesurer la réussite de l'intégration, le gouvernement fédéral doit collaborer avec tous les ordres de gouvernement et toutes les parties prenantes afin d'établir des indicateurs correspondant aux enjeux des nouveaux immigrants, y compris l'accès à un logement abordable et à d'autres aspects mesurables de la qualité de vie.

## Note méthodologique sur les données utilisées

Ce rapport est fondé sur des informations et des études ayant utilisé les données du recensement de 2006. Le recensement est réalisé tous les cinq ans et il permet de recueillir des informations sur tous les ménages du Canada. Le recensement est la source d'information nationale la plus détaillée sur les caractéristiques de la population du Canada, notamment sur les revenus et les niveaux d'instruction.

### **3. RECONNAÎTRE LES MUNICIPALITÉS COMME D'IMPORTANTES PARTENAIRES**

Les municipalités sont les premiers intervenants auprès des nouveaux immigrants. Elles font preuve d'innovation dans leurs façons d'accueillir et de soutenir les nouveaux arrivants. Le gouvernement fédéral devrait s'inspirer de ses partenariats réussis avec Toronto et d'autres municipalités de l'Ontario. Il devrait aussi inciter les municipalités à participer à l'élaboration de la politique d'immigration afin d'adopter des solutions correspondant aux besoins locaux et de reconnaître le travail déjà accompli par les municipalités pour améliorer et soutenir l'établissement des immigrants.

### **4. COMBLER LES LACUNES DU MARCHÉ DU LOGEMENT**

L'accès à un logement abordable constitue un défi grandissant pour toutes les régions et toutes les échelles de revenu. Le Canada doit envisager des mesures incitatives, fiscales et autres, pour accroître le nombre de logements locatifs, renouveler les subventions et les programmes fédéraux de logement qui viennent à échéance et élaborer des politiques et des programmes visant à soutenir les stratégies décennales de logement et de lutte contre l'itinérance mises en œuvre par les provinces, les territoires et les municipalités.

### **5. RÉDUIRE LES DÉLAIS DE NAVETTAGE ET AMÉLIORER LES TRANSPORTS COLLECTIFS**

Chaque jour, à chaque seconde, les délais de navettage coûtent cher au pays. Les nouveaux immigrants ont tendance à utiliser deux fois plus les transports collectifs que les résidents nés au Canada pour se rendre au travail. Le gouvernement fédéral doit renouveler le financement dédié aux transports collectifs, établir des cibles réglementaires pour réduire les délais de navettage et adopter des politiques fiscales favorables aux transports collectifs, en permettant notamment à l'employeur de déduire les titres de transport offerts à ses employés.



## I TENDANCES D'IMMIGRATION ET D'ÉTABLISSEMENT AU CANADA

En 2010, le Canada a accueilli **558 957 nouveaux résidents** dans les deux catégories de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) : les **résidents permanents** autorisés à vivre et à travailler au Canada, y compris les immigrants pour des raisons d'ordre humanitaire (surtout des demandeurs du statut de réfugié) et les **résidents temporaires**, qui comprennent des travailleurs et des étudiants étrangers. Les résidents permanents peuvent faire une demande d'immigration au Canada à titre d'immigrants de la catégorie économique, de la catégorie familiale ou de réfugiés

De ce total, 280 861 immigrants étaient des résidents permanents – le nombre le plus élevé depuis les années 1950. Plus des deux tiers (67 %) des nouveaux arrivants sont entrés au pays dans la catégorie économique, 21 % dans la catégorie familiale, et environ 12 % dans la catégorie des réfugiés et autres personnes admises pour des motifs humanitaires et de compassion.

L'expérience canadienne a révélé que la période cruciale de l'établissement et de l'intégration pouvait durer jusqu'à 10 ans. Trois ministères fédéraux – Statistique Canada, Citoyenneté et Immigration Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada – utilisent l'expression « immigrant récent » pour désigner un immigrant accueilli au Canada au cours des cinq à dix dernières années. Le présent rapport porte essentiellement sur les immigrants récents – ou « nouveaux arrivants » – c'est-à-dire les immigrants accueillis au Canada au cours des cinq à dix dernières années.

## Catégories d'immigrants

**CATÉGORIE ÉCONOMIQUE :** immigrants choisis pour leurs compétences et leur capacité à contribuer à l'économie du Canada – regroupe les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires, les candidats d'une province ou d'un territoire et les aides familiaux résidents.

**CATÉGORIE FAMILIALE :** immigrants parrainés par un proche parent ou un membre de leur famille vivant au Canada – regroupe les époux, conjoints de fait, enfants à charge, parents et grands-parents.

**RÉFUGIÉS :** personnes qui reçoivent protection au Canada parce qu'elles craignent de retourner dans leur pays – regroupe les réfugiés pris en charge par le gouvernement, les réfugiés parrainés par le secteur privé, les réfugiés établis au Canada et leurs personnes à charge vivant à l'étranger.

**RÉSIDENTS TEMPORAIRES :** travailleurs étrangers, étudiants étrangers et personnes vivant au Canada pour des raisons d'ordre humanitaire (la plupart des demandeurs du statut de réfugié).

### CATÉGORIE DE L'EXPÉRIENCE

**CANADIENNE (2009) :** créée en 2009, cette catégorie regroupe les travailleurs temporaires qualifiés et les étudiants étrangers.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2008 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires*, numéro de catalogue Ci1-8/2008F-PDF, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada, 2009.

## Accueil des immigrants au Canada

Qu'est-ce qui incite un immigrant à s'établir dans un lieu donné? Selon les études canadiennes sur le sujet, la présence de « famille ou d'amis » est la principale raison, suivie de « d'un emploi ou d'une perspective d'emploi ». Toutefois, les caractéristiques particulières de certains endroits entraînent des variations intéressantes d'une région à une autre. Par exemple, 32 pour cent des nouveaux arrivants à Vancouver ont dit avoir

choisi cette ville en raison du « climat ou du style de vie », bien plus que pour les « perspectives d'emploi » (6 pour cent); dans le cas de Montréal, 19 pour cent ont dit avoir choisi cette ville en raison de la « langue », comparativement à 16 pour cent pour les « perspectives d'emploi ».7 Dans le cas de Toronto, la grande majorité des nouveaux arrivants ont donné comme première raison la présence de parents – mais il s'agit de la seule ville où « l'existence d'une communauté ethnique bien établie » a figuré parmi les cinq principales raisons en ayant motivé le choix.

En 2010, les deux tiers de tous les nouveaux arrivants – résidents permanents et temporaires – se sont établis dans l'une des trois grandes régions métropolitaines, soit Toronto, Vancouver et Montréal. Au cours des dix dernières années, ces trois métropoles ont toujours attiré la grande majorité des nouveaux arrivants, y compris les réfugiés. Le tableau 1 ventile les établissements dans les régions métropolitaines les plus populaires auprès des nouveaux arrivants.

### TABLEAU 1

#### Résidents permanents au Canada Premières RMR de destination

|                        | 2001<br>nouveaux<br>arrivants | % Total<br>nouveaux<br>arrivants | 2010           | % Total      |
|------------------------|-------------------------------|----------------------------------|----------------|--------------|
| <b>Toronto</b>         | <b>125 175</b>                | <b>49,9</b>                      | <b>92 184</b>  | <b>32</b>    |
| <b>Montréal</b>        | <b>32 714</b>                 | <b>13,1</b>                      | <b>46 460</b>  | <b>17</b>    |
| <b>Vancouver</b>       | <b>34 331</b>                 | <b>13,7</b>                      | <b>37 366</b>  | <b>14</b>    |
| <b>Calgary</b>         | <b>10 183</b>                 | <b>4,1</b>                       | <b>16 103</b>  | <b>5,7</b>   |
| <b>Winnipeg</b>        | <b>3 755</b>                  | <b>1,5</b>                       | <b>12 342</b>  | <b>4,3</b>   |
| <b>Edmonton</b>        | <b>4 583</b>                  | <b>1,8</b>                       | <b>11 006</b>  | <b>4,0</b>   |
| <b>Ottawa-Gatineau</b> | <b>8 484</b>                  | <b>3,4</b>                       | <b>7 127</b>   | <b>2,5</b>   |
| <b>Hamilton</b>        | <b>2 824</b>                  | <b>1,1</b>                       | <b>4 003</b>   | <b>1,4</b>   |
| <b>Kitchener</b>       | <b>2 034</b>                  | <b>0,8</b>                       | <b>3 059</b>   | <b>1,0</b>   |
| <b>London</b>          | <b>2 008</b>                  | <b>0,8</b>                       | <b>2 938</b>   | <b>1,0</b>   |
| <b>Windsor</b>         | <b>2 994</b>                  | <b>1,2</b>                       | <b>1 836</b>   | <b>0,7</b>   |
| <b>Québec</b>          | <b>1 851</b>                  | <b>0,7</b>                       | <b>2 629</b>   | <b>0,9</b>   |
| <b>Canada</b>          | <b>250 639</b>                | <b>100,0</b>                     | <b>280 681</b> | <b>100,0</b> |

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2008 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires*, numéro de catalogue Ci1-8/2008F-PDF, Ottawa, 2009, p. 26-27.

## Nouvelles tendances d'établissement : banlieues et régions rurales

Les données sur les RMR figurant au tableau 1 ne révèlent cependant pas que de plus en plus d'immigrants s'établissent dans les banlieues. Leur tendance à s'établir à l'extérieur de la ville-centre a été observée dans la plupart des grandes régions métropolitaines. La plus importante tendance à cet égard est survenue autour de Vancouver, Saskatoon, Toronto et des anciennes villes de Montréal et de Halifax.<sup>8</sup>

Plusieurs explications ont été avancées pour expliquer cette tendance. Parfois, les immigrants sont forcés de quitter des quartiers urbains devenus trop chers et de s'éloigner de plus en plus du centre pour trouver des logements plus abordables. Parfois, des immigrants mieux nantis désirent vivre le « rêve nord-américain » et habiter en banlieue, dans des maisons plus grandes sur des terrains plus vastes.

À l'échelle du pays, toutes les provinces à l'exception de l'Ontario ont augmenté ou maintenu leur part de nouveaux résidents permanents depuis 2001.

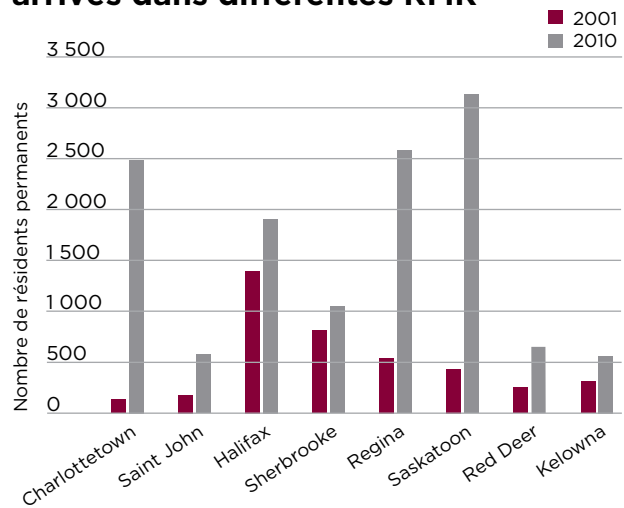
En 2001, l'Ontario accueillait près de 60 pour cent de tous les nouveaux résidents permanents – un record pour la province –, mais en 2008 cette proportion avait baissé à 45 pour cent. Certaines provinces, dont le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan, ont plus que doublé leur part au cours de la même période. C'est dans certaines grandes RMR que l'augmentation a été la plus marquée.

L'immigration a augmenté de façon frappante dans certaines régions hors de l'Ontario. On constate par exemple dans le graphique ci-contre que le nombre de résidents permanents à s'établir à Charlottetown a décuplé entre 2001 et 2008, et qu'il a triplé dans le cas de Saint John. Dans quelques petites villes de l'Ouest, le nombre de nouveaux résidents permanents a plus que doublé au cours de la même période.

Bien que l'augmentation n'ait pas été aussi forte à Halifax, l'élément important est le renversement de la tendance à la baisse qui avait eu cours entre 1998 et 2004.

### GRAPHIQUE 1

#### Nombre de résidents permanents arrivés dans différentes RMR



Fait inhabituel, il arrive aussi que de nouveaux arrivants s'établissent dans les villages ruraux et les petites municipalités de certaines régions. Un rapport de Statistique Canada produit en 2007 fait état de deux régions rurales populaires auprès des immigrants. En utilisant comme indice de référence le nombre de nouveaux arrivants par 100 résidents, Steinbach, au Manitoba (avec 1,58 immigrant par année/100 résidents), et Winkler/Morden/Altona, au Manitoba (avec 1,16/100), se situaient respectivement au quatrième et au sixième rang au Canada au cours de la période de 2003 à 2005, soit devant et derrière Vancouver avec 1,48/100.<sup>9</sup> Toronto se situait au premier rang, avec 2,34 immigrants par 100 résidents par année au cours de la même période.

Les immigrants sont confrontés au défi majeur de trouver un logement dans des villes où le parc de logements locatifs est stable et où la demande de logement augmente rapidement sous l'effet de l'immigration à grande échelle. Ils doivent en outre faire avec un revenu qui est généralement bien inférieur à la moyenne. (Aperçu de la situation et des besoins en matière de logement des immigrants récents dans les RMR de Montréal, Toronto et Vancouver, 2006, p.11)

## LES IMMIGRANTS DANS LES BANLIEUES

Le mouvement vers les banlieues est amorcé depuis quelque temps déjà dans différentes régions du pays. Ainsi, Mississauga, située juste à l'ouest de Toronto, a accueilli au cours des deux dernières décennies des vagues successives de nouveaux arrivants. En 2006, un peu plus de la moitié de la population de la ville était née à l'étranger – une augmentation de 47 pour cent par rapport à cinq ans auparavant. Mississauga se classait alors au troisième rang parmi les municipalités canadiennes pour le pourcentage de la population née à l'étranger.

### Cinq villes devançaient Toronto à ce chapitre et sept devançaient Vancouver ou Montréal.

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| <b>N° 1 Richmond (C.-B.)</b>     | <b>57,4 %</b> |
| <b>N° 2 Markham (Ont.)</b>       | <b>56,5 %</b> |
| <b>N° 3 Mississauga (Ont.)</b>   | <b>51,6 %</b> |
| <b>N° 4 Richmond Hill (Ont.)</b> | <b>51,5 %</b> |
| <b>N° 5 Burnaby (C.-B.)</b>      | <b>50,8 %</b> |
| <b>N° 6 Toronto (Ont.)</b>       | <b>50,0 %</b> |
| <b>N° 7 Brampton (Ont.)</b>      | <b>47,8 %</b> |
| <b>N° 8 Vancouver (C.-B.)</b>    | <b>45,6 %</b> |

Source : Statistique Canada, Recensement Canada, 2006, Ottawa

## Comment nous accueillons et facilitons l'établissement des nouveaux Canadiens

Dans de nombreuses collectivités, les immigrants représentent la seule et unique source de croissance démographique; ailleurs, ils sont essentiels pour combler les pénuries de main d'œuvre. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a clairement indiqué que l'accueil d'immigrants « possédant les compétences dont nous avons besoin est essentiel à l'avenir de la main-d'œuvre du pays. »<sup>10</sup> Les immigrants sont appréciés pour la diversité qu'ils insufflent aux

collectivités canadiennes, que ce soit dans les plus grands centres multiculturels du Canada, comme Toronto et Montréal, ou des collectivités en pleine croissance comme Saskatoon.

Le développement social et économique ne repose pas uniquement sur le recrutement de nouveaux arrivants, mais aussi sur l'établissement, l'intégration et la rétention des nouveaux Canadiens et des résidents permanents. Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux – avec l'aide de leurs partenaires du milieu des affaires et des services sociaux – élaborent et financent des programmes novateurs pour recruter et conserver de nouveaux arrivants et pour soutenir leur contribution au développement économique et social du Canada.

En 2008-2009, CIC a modernisé ses programmes d'établissement en passant de programmes multiples à un seul programme. Le nouveau programme vise à offrir des services pouvant contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des cinq résultats suivants.

- > Orientation – Les nouveaux arrivants peuvent faire un choix éclairé de leur lieu d'établissement et ils comprennent le mode de vie canadien.
- > Aptitudes linguistiques/compétences – Les nouveaux arrivants ont les aptitudes linguistiques/compétences nécessaires pour vivre au Canada.
- > Accès au marché du travail – Les nouveaux arrivants reçoivent de l'aide pour trouver un emploi correspondant à leurs compétences et à leur formation professionnelle.
- > Intégration à la collectivité – Les nouveaux arrivants reçoivent de l'aide pour établir des réseaux professionnels et sociaux et être bien intégrés dans leur collectivité.
- > Élaboration de politiques et de programmes – Les nouveaux arrivants reçoivent des services efficaces permettant d'atteindre des objectifs d'établissement comparables partout au Canada.

Les nouveaux arrivants qui s'installent au Canada s'établissent, d'abord et avant tout, dans une collectivité, et ce sont les gens, les services et les organisations qui s'y trouvent qui rendent la collectivité

accueillante. Pour les immigrants, les plus grandes difficultés d'intégration au mode de vie canadien surviennent au cours des cinq premières années, même si la période d'établissement et d'intégration peut durer jusqu'à dix ans.

### Travailleurs temporaires étrangers

En plus d'accueillir en moyenne entre 250 000 et 260 000 nouveaux résidents permanents chaque année, les villes et les collectivités doivent aussi accueillir quelque 250 000 travailleurs temporaires et étudiants étrangers. Les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers n'ont pas droit aux services d'établissement financés par le gouvernement. Les travailleurs temporaires qui viennent combler des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de l'hébergement, de l'agriculture, des garderies et des services augmentent aussi la pression qui s'exerce sur les services locaux : transports collectifs, logement, bibliothèques, installations de loisirs, etc. Les étudiants étrangers exercent une pression analogue sur les services municipaux. Comme pour d'autres aspects de l'immigration, les municipalités sont néanmoins tenues à l'écart des décisions portant sur le lieu d'accueil et le nombre des travailleurs temporaires admis au Canada.

## Financement de l'établissement

En général, le gouvernement du Canada finance l'immigration et les services d'établissement des résidents permanents au cours des trois années suivant leur arrivée afin de les aider à s'établir au Canada et à participer pleinement à la société canadienne.

Le budget fédéral actuel consacré à l'établissement des immigrants est d'un peu plus de 600 millions de dollars par année et il est principalement géré par les provinces et les territoires. La Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec sont directement responsables de la conception, de l'administration et de la prestation des services d'établissement des nouveaux arrivants qui s'établissent dans ces provinces. Elles doivent cependant viser des résultats comparables à ceux visés par les programmes de CIC.<sup>11</sup>

Les fonds destinés aux services d'établissement sont fixés à l'aide d'une formule tenant compte du *nombre* et des *catégories* de nouveaux arrivants. Une plus forte pondération est accordée aux réfugiés afin de tenir compte de leurs besoins uniques en matière d'établissement. La formule alloue également aux provinces et aux territoires un montant pour le renforcement des capacités en services d'établissement, compte tenu de leur degré d'avancement dans ce domaine.

En 2007, le gouvernement du Canada a annoncé une nouvelle aide financière pour le recrutement et la rétention des immigrants au moyen de communications en ligne, de promotion et de consultation. Ces fonds sont rendus disponibles dans le cadre d'accords de contribution spéciaux négociés avec chaque province ou, dans le cas du Manitoba et de la Colombie-Britannique, dans le cadre des actuelles ententes fédérales-provinciales sur l'immigration. Tel qu'indiqué plus loin, les provinces du Québec et de l'Ontario ont toutes deux conclu des ententes particulières. Néanmoins, dans le rapport 2010 de CIC à la législature, le ministère a indiqué qu'une révision de la gestion avait conduit à une réduction d'environ huit pour cent de l'enveloppe de financement destinée à l'ensemble des provinces à l'exception du Québec, qui fait l'objet d'un accord de financement distinct.

Le tableau 2 présente la plus récente répartition des fonds entre les provinces et les territoires (sauf le Québec et l'Ontario). Les enveloppes englobent les fonds destinés aux cours de langue de niveau avancé, au portail sur l'immigration et aux initiatives de lutte contre le racisme.

Le gouvernement fédéral conclut aussi des ententes avec des associations et des organismes philanthropiques pour la mise en œuvre de programmes d'aide.

La reconnaissance des titres de compétences étrangers est fondamentale pour permettre aux nouveaux arrivants de mettre pleinement en valeur leurs aptitudes professionnelles et, conséquemment, de bien s'établir et s'intégrer au Canada. Même si le gouvernement fédéral n'est pas directement responsable de l'évaluation des titres de compétence, il joue un rôle majeur en ce domaine. En 2009, le gouvernement du Canada et tous les gouvernements provinciaux et territoriaux ont souscrit à un nouveau cadre visant à améliorer l'intégration des immigrants à la population active canadienne. Le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger* précise que les gouvernements de tout le Canada s'efforceront :

- > d'améliorer les services de préparation et de soutien avant l'arrivée;
- > d'effectuer des évaluations justes, transparentes, cohérentes et rapides dans tout le Canada;
- > d'améliorer les services d'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail.

Le Plan d'action économique 2009 du gouvernement consacrait un montant de 50 millions de dollars à la mise en place de mécanismes de collaboration avec les provinces et les territoires pour s'attaquer aux obstacles à la reconnaissance des titres de compétences au Canada.

## TABLEAU 2

### Fonds fédéraux accordés aux provinces et aux territoires pour l'établissement (à l'exclusion de l'Ontario et du Québec<sup>1</sup>)

| Province ou territoire         | Allocation nette 2009-2010 | Allocation nette 2010-2011 | % augmentation |
|--------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------|
| <b>Terre-Neuve-et-Labrador</b> | <b>1 880 669 \$</b>        | <b>1 907 370</b>           | <b>1.5 %</b>   |
| <b>I.-P.-É.</b>                | <b>1 915 475 \$</b>        | <b>2 765 375</b>           | <b>44 %</b>    |
| <b>Nouvelle-Écosse</b>         | <b>6 767 461 \$</b>        | <b>7 097 327</b>           | <b>5 %</b>     |
| <b>N.-B.</b>                   | <b>4 219 820 \$</b>        | <b>4 715 257</b>           | <b>12 %</b>    |
| <b>Manitoba</b>                | <b>27 941 126 \$</b>       | <b>29 429 097</b>          | <b>5 %</b>     |
| <b>Saskatchewan</b>            | <b>8 030 275 \$</b>        | <b>10 127 313</b>          | <b>26 %</b>    |
| <b>Alberta</b>                 | <b>58 536 986 \$</b>       | <b>60 048 771</b>          | <b>3 %</b>     |
| <b>C.-B.</b>                   | <b>120 729 982 \$</b>      | <b>114 079 030</b>         | <b>-5 %</b>    |
| <b>T.N.-O.</b>                 | <b>612 413 \$</b>          | <b>633 079</b>             | <b>3 %</b>     |
| <b>Nunavut</b>                 | <b>434 030 \$</b>          | <b>459 975</b>             | <b>6 %</b>     |
| <b>Yukon</b>                   | <b>571 080 \$</b>          | <b>597 624</b>             | <b>4.5 %</b>   |

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Allocation de fonds pour l'établissement pour 2010-2011*, document d'information, Ottawa, 7 décembre 2010 [[www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2010/2010-12-07.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2010/2010-12-07.asp)]; et Citoyenneté et immigration Canada, *Ententes de financement avec les provinces et les territoires*, document d'information, Ottawa, 2009 [[www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-09-02b.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2008/2008-09-02b.asp)].

<sup>1</sup> Dans le cas du Québec, les fonds constituent une subvention inconditionnelle dont le montant est déterminé selon la formule établie dans l'Accord Canada-Québec de 1991. L'allocation pour 2009-2010 est de 234,2 millions de dollars. Au Québec, le gouvernement provincial est responsable de tous les services d'établissement et d'intégration. En Ontario, le financement provient de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration de 2005. Il correspond à une allocation de 920 millions de dollars sur cinq ans. Il est destiné aux services d'établissement de base, aux cours de langue de niveau avancé, au portail sur l'immigration et aux frais administratifs.



## II OBSTACLES À UN ÉTABLISSEMENT RÉUSSI

**« Les services d'intégration doivent être plus efficaces avec les programmes dispensés par les gouvernements provinciaux et municipaux. Les services d'intégration ne peuvent être dispensés d'une manière cloisonnée. Ils seront beaucoup plus efficaces si nous tirons parti de l'ensemble des programmes gouvernementaux : sports et loisirs, centres de la petite enfance, conseils familiaux, logement, emploi, services communautaires en santé mentale, etc. »**

– Matthew Mendelsohn, ancien sous-ministre des Affaires intergouvernementales du gouvernement de l'Ontario et directeur fondateur du Mowat Centre for Policy Innovation

Contrairement aux générations précédentes d'immigrants, les nouveaux arrivants au Canada ne rattrapent pas leurs concitoyens nés au Canada au cours des dix premières années suivant leur arrivée. Le défaut de reconnaître les titres de compétences étrangers demeure un enjeu majeur. À Toronto, en 2001, les diplômés universitaires récemment immigrés ont gagné la moitié des revenus de leurs collègues nés au Canada. La situation était à peine meilleure à Montréal et à Vancouver, où les nouveaux arrivants ont gagné moins que 60 % des revenus gagnés par les diplômés universitaires nés au Canada.<sup>12</sup> Le rapport de 2009 de Statistique Canada sur l'emploi des nouveaux arrivants révèle un taux de chômage de 8,6 % chez les nouveaux arrivants diplômés universitaires comparativement à un taux de 3,5 % chez ceux qui sont nés au Canada.

Aussi évident que cela puisse paraître, les immigrants veulent la même chose que les autres Canadiens : un endroit agréable où vivre, un avenir financier stable et une bonne qualité de vie. C'est pourquoi les villes et les collectivités du Canada sont si importantes à la réussite de l'établissement des nouveaux arrivants. Les gouvernements municipaux jouent un rôle déterminant dans l'atteinte des résultats visés par les gouvernements fédéral et provinciaux à l'égard des politiques d'immigration.

Les immigrants récents qui s'installent dans les plus grandes villes du Canada éprouvent de grandes difficultés au cours des cinq à dix premières années et, même si leur situation vient à s'améliorer, il est de plus en plus improbable qu'ils arrivent à rattraper les Canadiens nés au pays.

## Les villes, les collectivités et l'économie mondiale

Face à l'intensification de la concurrence mondiale pour attirer les talents, les investissements et les emplois, le Canada a besoin de villes et de collectivités offrant une qualité de vie supérieure, des réseaux de transport modernes et des logements convenables accessibles aux nouveaux arrivants.

Au cours des récentes années, le gouvernement fédéral a aidé les municipalités à réparer les dommages causés aux collectivités par des années de sous-investissement et de délestage de responsabilités. Le régime fiscal canadien retire cependant encore beaucoup trop de nos collectivités par rapport à ce qu'il y réinvestit.

Les municipalités canadiennes, à la différence de plusieurs autres municipalités dans le monde, dépendent essentiellement d'un impôt foncier régressif qui progresse très lentement. Sans accès à des sources de revenus qui croissent avec l'économie et sans investissements à long terme suffisants de la part des autres ordres de gouvernement, les municipalités sont aux prises avec un écart structurel entre leurs responsabilités croissantes et les ressources qu'elles ont pour les assumer. Au nombre des conséquences, un déficit des infrastructures municipales de 123 milliards de dollars, des problèmes d'itinérance chronique et une saturation grandissante du réseau routier.

Afin de s'attaquer à ces défis, nous devons réformer les outils fiscaux des municipalités et réinventer leurs rapports avec les autres ordres de gouvernement.

Il s'agit de l'une des principales constatations du cinquième rapport thématique de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans la série de rapports sur la qualité de vie paru en mars 2009 et intitulé *Immigration et diversité dans les villes et les collectivités canadiennes*. Ce rapport compare la condition socioéconomique des immigrants et des non-immigrants entre 2001 et 2006 dans les municipalités urbaines participant au Système de rapports sur la qualité de vie (SRQDV).

De façon générale, les nouveaux arrivants ont besoin d'un logement, d'un emploi, de surmonter la barrière linguistique et d'avoir accès aux services, notamment aux transports collectifs. Dans les collectivités qui comptent peu d'immigrants établis, les nouveaux arrivants ont dit se sentir isolés. Parmi les immigrants, ce sont généralement les réfugiés qui ont le plus besoin de services. Les nouveaux arrivants de la catégorie familiale et de la catégorie économique ont généralement plus de ressources, dont des amis et des membres de famille.

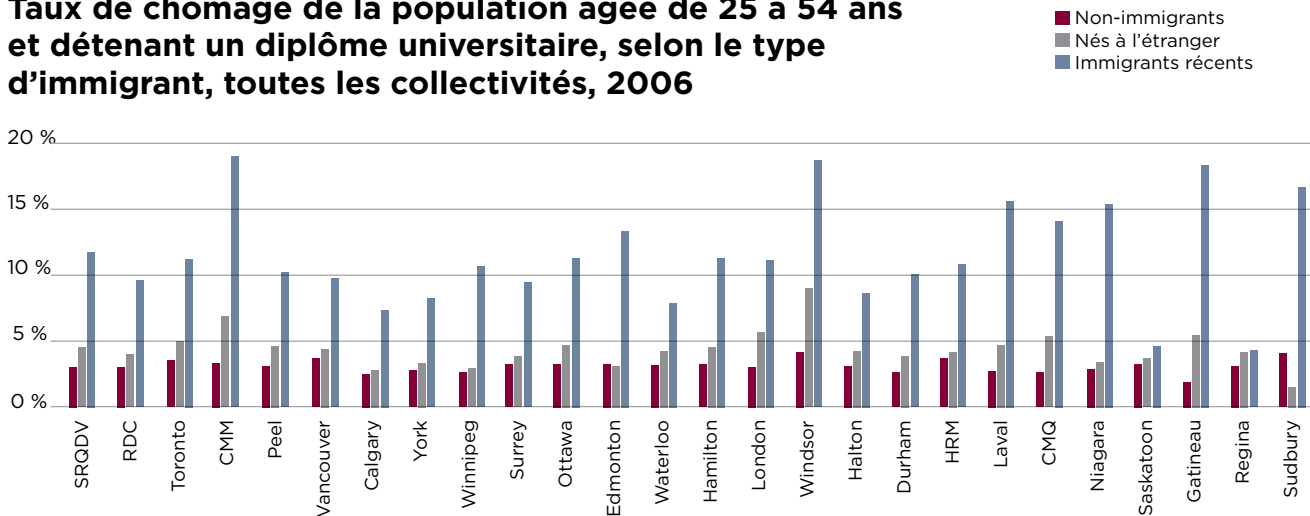
Un sondage sur la main-d'œuvre réalisé dans la région de Peel, à l'ouest de Toronto, a fait ressortir l'importance d'un emploi lucratif comme étant le premier objectif des nouveaux arrivants. Une bonne formation linguistique et des transports collectifs adéquats font partie des facteurs mentionnés comme étant importants pour obtenir un emploi convenable.<sup>13</sup>

### À propos du SRQDV

Dirigé par la FCM, le Système de rapports sur la qualité de vie (SRQDV) évalue les tendances sociales, économiques et environnementales dans les plus grandes villes et collectivités du Canada. Créé en 1996, le SRQDV regroupe maintenant 23 collectivités de sept provinces. La version intégrale du rapport *L'immigration et la diversité dans les villes et les collectivités canadiennes* est accessible en ligne à [www.fcm.ca/QOLRS](http://www.fcm.ca/QOLRS)

## GRAPHIQUE 2

### Taux de chômage de la population âgée de 25 à 54 ans et détenant un diplôme universitaire, selon le type d'immigrant, toutes les collectivités, 2006



Source : Fédération canadienne des municipalités, *La qualité de vie dans les municipalités canadiennes - L'immigration et la diversité dans les villes et les collectivités canadiennes*

## Logement

La difficulté d'accès à un logement peut constituer un obstacle de taille à l'établissement des nouveaux arrivants. Sans un logement stable, les immigrants et leur famille ont encore plus de mal à trouver un emploi, à inscrire leurs enfants à l'école, à participer aux cours de formation linguistique et à s'intégrer à la vie collective. Les immigrants et les réfugiés sont limités par le coût dans leur choix de logement, mais peuvent également être victimes de discrimination ou vivre dans des logements surpeuplés. Selon les données de l'Étude longitudinale sur les immigrants au Canada, près de quatre répondants sur 10 ont indiqué avoir eu de la difficulté à se trouver un logement au cours des six premiers mois après avoir obtenu leur résidence permanente.

Les villes et les collectivités de tout le pays font face à une pénurie de logements convenables et abordables. Des taux d'inoccupation historiquement bas dans le secteur locatif et le coût élevé de la propriété immobilière font que 1,5 million de Canadiens vivent un besoin impérieux de logement, ce qui signifie qu'ils consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement. Les nouveaux arrivants sont encore plus touchés. Ils sont deux fois plus susceptibles d'être des locataires que les citoyens nés au Canada.

Le dernier recensement canadien a révélé qu'un peu moins des deux tiers des nouveaux arrivants sont des locataires. De ce nombre, près de la moitié (48 %) consacraient plus de 30 % de leur revenu au logement (comparativement à 38 % des ménages locataires dont les membres sont nés au Canada). Avec le temps, toutefois, les problèmes de logement ont tendance à se résorber, et les immigrants en viennent à atteindre des niveaux d'abordabilité proches de ceux de la population en général. Depuis 2008, avec le ralentissement économique et la hausse des valeurs immobilières, de plus en plus de Canadiens connaîtront un besoin impérieux de logement et les immigrants récents mettront encore plus de temps à rattraper les autres Canadiens. Mais les écarts sont encore plus marqués dans certaines régions du pays – ainsi, les nouveaux arrivants éprouvent des problèmes d'abordabilité encore plus graves dans la Région de York, au nord de Toronto, où 57 pour cent d'entre eux consacrent plus de 30 pour cent de leur revenu au loyer; ou encore à Ottawa, où 52 pour cent des nouveaux immigrants éprouvent des problèmes d'abordabilité.

Selon les données publiées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), 44 % des immigrants récents locataires au Canada vivent un besoin impérieux de logement, comparativement

à moins du quart des locataires non-immigrants. Évidemment, les ménages ayant un besoin impérieux de logement sont plus susceptibles de faire une demande pour un logement social – une situation à laquelle les gouvernements locaux doivent réagir. Par exemple, la région de Halton a statué qu'un logement social sur dix devenant libre devait être offert à un sans-abri, un nouvel arrivant ou un jeune.

Parmi les destinations de prédilection des immigrants en 2006 (recensement le plus récent), c'est dans la CMM (Montréal) que l'on constate l'écart le plus marqué entre non-immigrants et nouveaux arrivants au chapitre de l'abordabilité des logements locatifs. À peine un peu plus du tiers des non-immigrants locataires à Montréal consacrent plus de 30 pour cent de leur revenu au loyer, comparativement à la moitié de tous les nouveaux arrivants. Une explication avancée à cet égard est que Montréal compte un grand nombre de réfugiés; par exemple, la proportion de réfugiés par rapport à la population totale est deux fois plus élevée à Montréal qu'à Toronto.<sup>14</sup>

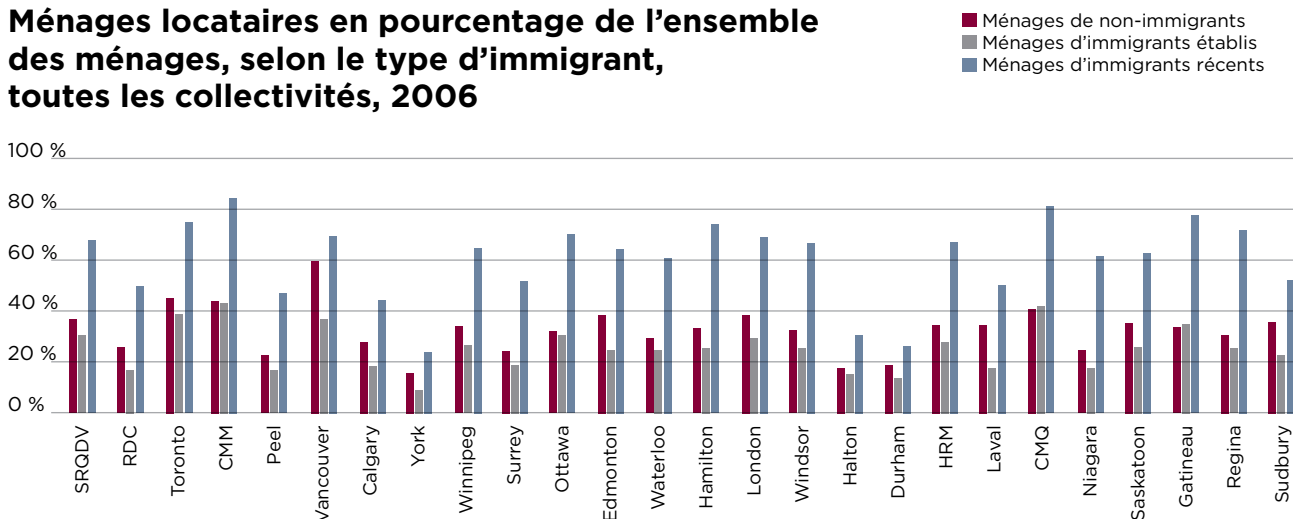
En règle générale, les besoins en matière de logement diminuent au fil des années passées au Canada et, inversement, l'accession à la propriété augmente. Les données du recensement de 2006 vont d'ailleurs en ce sens :

- > progressivement, l'incidence des problèmes d'abordabilité des résidents nés à l'étranger devient sensiblement la même que pour les résidents nés au Canada; il va de soi que dans certaines villes il n'y a pas lieu de se réjouir de cette tendance : à Vancouver, par exemple, 43 pour cent des résidents nés à l'étranger consacraient plus de 30 pour cent de leur revenu au loyer en 2006, comparativement à 44 pour cent des résidents nés au Canada;
- > le pourcentage de propriétaires parmi les résidents nés à l'étranger (73 pour cent) est plus élevé que parmi les résidents nés au Canada (69 pour cent); et, dans certaines régions métropolitaines, l'écart est très marqué. Ainsi, à Vancouver, 63 pour cent des résidents nés à l'étranger sont des propriétaires, comparativement à seulement 40 pour cent des résidents nés au Canada; à Edmonton, ces pourcentages sont respectivement de 75 pour cent et de 60 pour cent.

Ces statistiques ne tiennent évidemment pas compte de la récente récession et de ses incidences. En outre, elles ne nous révèlent rien des caractéristiques propres à chacun des cas – catégorie d'immigrants, situation de famille, taille de la famille ou pays d'origine.

### GRAPHIQUE 3

#### Ménages locataires en pourcentage de l'ensemble des ménages, selon le type d'immigrant, toutes les collectivités, 2006

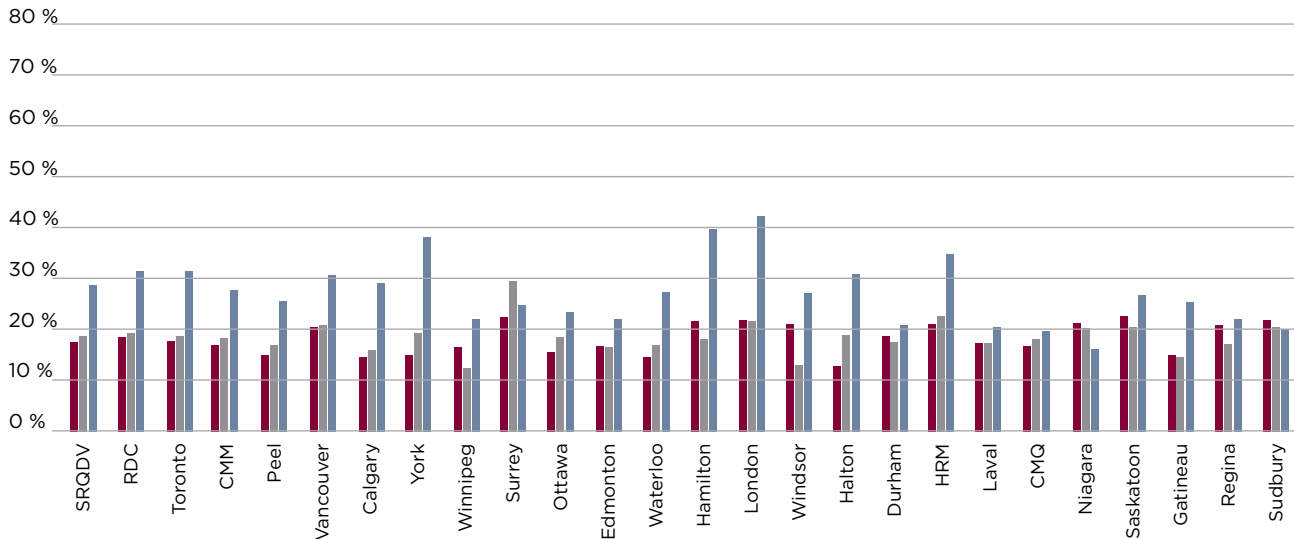


Source : Fédération canadienne des municipalités, *La qualité de vie dans les municipalités canadiennes - L'immigration et la diversité dans les villes et les collectivités canadiennes*

## GRAPHIQUE 4

### Ménages locataires consacrant plus de 50 pour cent de leur revenu au logement, selon le type d'immigrant, toutes les collectivités, 2001

■ Ménages de non-immigrants  
■ Ménages d'immigrants établis  
■ Ménages d'immigrants récents



Source : Fédération canadienne des municipalités, *La qualité de vie dans les municipalités canadiennes - L'immigration et la diversité dans les villes et les collectivités canadiennes*

#### Obstacles à la recherche d'un logement

Dans sa récente étude sur les besoins des immigrants en matière de logement menée pour l'ACHRU, Sarah Wayland décrit les obstacles primaires, secondaires et à l'échelle macro auxquels sont confrontés les nouveaux arrivants dans leur recherche d'un logement :

> Les obstacles primaires désignent les caractéristiques personnelles immuables, telles que la couleur de la peau, l'âge et la religion.

- > Les obstacles secondaires sont liés à des éléments susceptibles de changer au fil du temps, tels que le niveau et la source de revenu, la taille de la famille, la langue et la connaissance de la collectivité.
- > Les obstacles à l'échelle macro désignent les facteurs contextuels plus globaux, sur lesquels la personne n'a généralement aucune prise, tels que la structure du marché de l'habitation; la discrimination systémique; les politiques et règlements gouvernementaux.

Source : Sarah Wayland, *Les besoins de logement des immigrants et réfugiés au Canada*, ACHRU, Ottawa, 2007, p. 4

À l'instar de toute bonne politique publique, les politiques d'établissement des immigrants doivent être élaborées en harmonie avec les politiques d'autres secteurs ayant une incidence sur l'établissement des immigrants, comme le logement, la santé, les transports, le soutien du revenu, l'éducation et la planification communautaire.

À l'échelle locale, les municipalités doivent garantir que la planification communautaire repose sur de solides politiques d'habitation, capables de soutenir l'édification de quartiers inclusifs grâce à des mesures appropriées de zonage et d'affectation du sol.

## Transports collectifs efficaces : un enjeu pour de nombreux nouveaux arrivants

Les transports collectifs occupent une grande place dans le choix du logement et de l'emploi des nouveaux arrivants et dans leur capacité de tisser des liens avec la collectivité. Au Canada, les transports collectifs ne s'autofinancent pas complètement, comme c'est le cas dans la plupart des villes du monde. Les coûts associés à un plus grand nombre d'utilisateurs sont habituellement assumés par les gouvernements municipaux.

Une étude menée pour Statistique Canada a révélé que les nouveaux arrivants avaient beaucoup plus tendance que les résidents nés au Canada à utiliser les transports collectifs pour se rendre au travail, et ce, indépendamment de l'âge, du sexe, du revenu et de la distance à parcourir jusqu'au lieu de travail.<sup>15</sup> Dans presque toutes les grandes villes, sauf Toronto, les nouveaux arrivants avaient tendance à utiliser deux fois plus les transports collectifs que les résidents nés au Canada pour se rendre au travail.<sup>ii</sup>

À Montréal, par exemple, à peu près la moitié des nouveaux arrivants sont des usagers des transports collectifs comparativement à 20 pour cent des Montréalais nés au Canada. Ces écarts semblent s'amenuiser avec le temps, mais il reste que, pour les récents immigrants, qui ont rarement les moyens de se payer une voiture, l'accessibilité des transports collectifs est un grand facteur de qualité de vie.

<sup>ii</sup> Comprend Montréal, Ottawa-Gatineau, Winnipeg, Vancouver, Edmonton et Calgary. À Toronto, la différence est moins marquée; en 2001, 20,7 % des résidents de Toronto nés au Canada utilisaient les transports collectifs, comparativement à 36,3 % chez les nouveaux arrivants.

## Une solution aux problèmes de logement du Canada

Presque toutes les collectivités du Canada souffrent d'une pénurie de logements convenables et abordables. La hausse du prix des maisons et la pénurie de logements locatifs sont la conséquence de plusieurs décennies de mises en chantiers insuffisantes d'immeubles résidentiels à revenus. Il en résulte que les ménages à revenu moyen ont du mal à trouver un logement adéquat. Les municipalités ne savent plus comment fournir des logements aux travailleurs dont elles ont besoin pour assurer leur productivité et leur prospérité. Alors que le nombre de ménages éprouvant un besoin impérieux de logement augmente, les accords fédéraux d'exploitation prennent fin. À compter de 2020, cela entraînera un déclin des dépenses fédérales de plus de 500 millions de dollars par année dans le secteur du logement. Cela menace l'avenir de notre parc immobilier résidentiel et contraint de nombreuses familles monoparentales, de nombreux aînés à faible revenu et de nombreux nouveaux arrivants à chercher en vain un logement abordable.

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a renouvelé d'importants programmes de logement abordable. Le nouveau cadre de référence pour le logement abordable, d'une durée de trois ans, a été bien accueilli par les municipalités. Il apportera des solutions à court terme aux problèmes de logement au Canada.

Dans une perspective à plus long terme, les municipalités ne disposent cependant pas des outils nécessaires pour combler à elles seules les failles du système de logement canadien.

Il est nécessaire d'envisager des solutions à long terme financièrement viables. Des mesures incitatives de marché pourraient, par exemple, favoriser la construction de logements locatifs abordables et atténuer la grave pénurie de ce type de logement au Canada.

En réalité, l'efficacité des transports collectifs est parfois aussi importante que le logement pour les nouveaux arrivants. Une proportion croissante d'emplois et de nouveaux arrivants se retrouvent dans les banlieues, où les transports collectifs laissent souvent à désirer. Beaucoup plus tributaire des transports collectifs que le reste de la population, la population immigrante a donc moins de possibilités d'emploi.

Les immigrants récents qui n'ont pas de voiture et pas accès à des transports collectifs efficaces font face à des obstacles encore plus grands sur les plans social et économique. Par ailleurs, des coûts considérables sont liés à la prestation de services cruciaux – soins de santé, orientation, formation professionnelle, formation linguistique – aux nouveaux arrivants que l'inefficacité des transports collectifs confine à l'isolement.

Voici les deux éléments marquants :

1. Les immigrants sont plus susceptibles d'utiliser davantage les transports collectifs pour se rendre au travail au cours de la période suivant leur arrivée au Canada (sans égard à divers autres paramètres, tels que l'âge et le revenu), mais les utilisent de moins en moins avec le temps. À Montréal, par exemple, 49 pour cent des nouveaux arrivants utilisaient les transports collectifs pour se rendre au travail en 2001, comparativement à 20 pour cent de la population née au Canada. Toutefois, les immigrants qui étaient à Montréal depuis 11 à 20 ans avaient un taux d'utilisation de 35 pour cent.
2. Les plus récentes vagues d'immigrants utilisent davantage les transports collectifs que les vagues antérieures. C'est peut-être en partie parce qu'ils proviennent souvent de pays où moins de gens possèdent une voiture.

### TABLEAU 3

#### Utilisation des transports collectifs pour aller au travail, par statut d'immigration (2001)

|                        | Nés au Canada<br>(totalité) | Nouveaux<br>arrivants*<br>(totalité) | Nés au Canada<br>vivant à<br>5-10 km<br>du travail | Nouveaux<br>arrivants* vivant<br>à 5-10 km<br>du travail | Nés au Canada<br>Revenu de<br>plus de<br>80 000 \$ | Newcomer<br>Revenu de<br>plus de<br>80 000 \$ |
|------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|--|--|--|---|
| <b>Montréal</b>        | 20,1 %                      | 48,6 %                               | 30,4 %   | 58,1 %   | 15,8 %   | 35,8 %  |
| <b>Toronto</b>         | 20,7 %                      | 36,3 %                               | 27,0 %   | 38,9 %   | 16,4 %   | 28,9 %  |
| <b>Vancouver</b>       | 11,4 %                      | 21,1 %                               | 13 %   | 24,2 %   | 7,9 %  | 17,5 %  |
| <b>Ottawa-Gatineau</b> | 17,8 %                      | 33,5 %                               | 23,6 %   | 36,8 %   | 15,2 %   | 22,9 %  |
| <b>Calgary</b>         | 12,7 %                      | 24,6 %                               | 16,8 %   | 29,8 %   | 10,5 %   | 21,1 %  |

Source : Statistique Canada. *Les immigrants dans les RMR du Canada*, 2004. \* Le terme « nouveaux arrivants » désigne ici les immigrants arrivés au Canada au cours des 10 dernières années.

Le tableau 3 de la page précédente présente une comparaison du taux d'utilisation des transports collectifs parmi les immigrants récents et les non-immigrants dans certaines villes canadiennes.

À cause du taux élevé d'utilisation des transports collectifs parmi les immigrants récents et du fait que beaucoup d'entre eux vivent dans les régions métropolitaines, ces derniers constituent un important bassin de clients en pleine croissance pour les

réseaux de transports collectifs de nombreux centres urbains. Dans un contexte où les usagers des transports urbains parmi les immigrants et les citoyens nés au Canada sont en hausse constante, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent assurer aux réseaux de transport collectif un soutien financier fiable et stable afin que ceux-ci soient en mesure de répondre aux besoins de tous les Canadiens, maintenant et à l'avenir.

### Transports collectifs et productivité

La longueur des temps de déplacement quotidiens – plus de 75 minutes en moyenne, dans les plus grandes villes du Canada – constitue un obstacle à la compétitivité économique du pays. L'estimation la plus récente, effectuée en 2006, fixait le coût des retards dans l'écoulement du trafic à plus de 5 milliards de dollars par année, mais il est de plus en plus manifeste que les coûts réels sont beaucoup plus élevés.

- > Le Canadien moyen passe l'équivalent de 32 jours par année à faire la navette pour se rendre à son travail et en revenir.
- > Suivant un rapport publié dernièrement par la Chambre de commerce de Toronto, les deux plus grandes régions urbaines du Canada, soit la grande agglomération de Montréal et la région du Grand Toronto, ont des temps de déplacement quotidiens moyens de plus de 75 minutes.
- > Le Canada a le pire temps de déplacement qui ait été recensé parmi 23 villes dans le monde. Une seule ville canadienne se classe parmi les dix premières.

Avec le plan Chantiers Canada et le Plan d'action économique, le gouvernement fédéral a aidé les municipalités à faire de nouveaux investissements dans les transports collectifs au cours des dernières années. Toutefois, ces programmes sont maintenant entièrement engagés et même si le Fonds de la taxe sur l'essence du gouvernement fédéral assure des investissements constants, les coûts élevés de la construction de réseaux modernes de transport urbain exigent un financement spécial. Tous les gouvernements doivent travailler de concert pour combler les lacunes stratégiques au chapitre des transports et mettre un frein définitif aux millions d'heures par année que coûte la congestion routière aux entreprises, aux travailleurs et aux familles.



## LES MUNICIPALITÉS, PARTENAIRES DANS L'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS

**Peu de gens contestent le rôle important que jouent les gouvernements municipaux dans l'établissement des nouveaux arrivants au Canada. À de nombreux égards, les gouvernements municipaux sont les premiers intervenants en matière d'établissement des immigrants.**

Que leur responsabilité soit explicite et mandatée (comme fournir des logements en Ontario) ou implicite (comme soutenir les organismes communautaires), les gouvernements locaux du Canada participent au recrutement et à la rétention des immigrants. Les gouvernements locaux savent que les immigrants sont essentiels aux stratégies de développement économique régional. Ils savent aussi que la main-d'œuvre qualifiée est très mobile et qu'il est donc très important d'assurer une qualité de vie supérieure et un milieu accueillant aux nouveaux arrivants.

La participation des gouvernements locaux aux services d'établissement varie d'une région à l'autre du pays, les municipalités de l'Ontario étant celles qui assument le plus de responsabilités (dans le cadre de leurs responsabilités globales en matière de logement et de certains services sociaux). Toutes les municipalités sont cependant mises à contribution, car elles sont souvent le premier point de contact pour les nouveaux arrivants qui cherchent à s'intégrer à la vie canadienne. Ainsi, pour ne donner que quelques exemples, elles peuvent fournir un hébergement temporaire aux réfugiés, accorder des subventions à des organismes communautaires ou adapter les programmes des bibliothèques ou des centres communautaires.

La Ville d'Edmonton publie en neuf langues un guide de 32 pages à l'intention des nouveaux arrivants et exploite l'infocentre « Citizen and New Arrival Information Centre » à l'hôtel de ville. La Ville offre également un service d'interprétation téléphonique en plus de 170 langues.<sup>11</sup>

Les services dont la plupart des nouveaux arrivants ont besoin en arrivant au Canada sont assurés à l'échelle locale : recherche de logement ou d'emploi, services offerts dans leur langue, école adaptée pour leurs enfants, etc. Même si de tels services ne sont

## Le Toronto Region Immigrant Employment Council

Créé en 2003, le Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC) est un organisme du secteur privé composé de plusieurs parties prenantes. Plus de 65 organisations y participent, dont tous les ordres de gouvernement, des groupes communautaires, des employeurs, des ordres professionnels et des syndicats. Sa renommée et ses succès reposent sur divers facteurs, dont principalement le leadership local et l'action de ses champions. Le TRIEC a adopté diverses approches novatrices pour mieux mettre en valeur les compétences, la formation et l'expérience des nouveaux arrivants. Par le développement de politiques novatrices, la gestion de programmes, le renforcement des capacités, la sensibilisation du public et la recherche, le TRIEC collabore avec les entreprises et les organismes locaux qui viennent en aide aux immigrants :

- > en proposant aux entreprises des programmes leur permettant d'embaucher plus efficacement des immigrants;
- > en sensibilisant le public au moyen d'événements et de campagnes dans les médias;
- > en aidant les organismes d'aide aux immigrants à offrir de meilleurs services.

Le TRIEC influence aussi la gestion gouvernementale de l'emploi des immigrants par l'intermédiaire de son comité des relations intergouvernementales.

pas toujours de compétence municipale, plusieurs gouvernements locaux doivent combler les lacunes, surtout lorsque de nouvelles vagues de réfugiés arrivent de façon imprévue dans leur collectivité. Les bibliothèques publiques, par exemple, offrent aux nouveaux arrivants des services très utiles dans un

environnement neutre et accueillant. Le réseau de bibliothèques publiques de la Ville de Toronto diffuse des livres, des CD, des guides communautaires, des guides sur l'emploi et d'autres publications dans 34 langues.

L'Accord Canada-Ontario sur l'immigration a donné naissance à l'intéressante initiative appelée Partenariat local pour l'immigration (PLI), élaborée par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et le ministère ontarien des Affaires civiques et de l'Immigration. CIC fournit aux municipalités et aux parties prenantes locales les fonds requis pour élaborer une stratégie globale, coordonnée et collective pour l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants dans leurs collectivités. Dans un rapport publié en mars 2010, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration recommandait la multiplication des PLI et l'examen des possibilités de mises en œuvre de projets pilotes de PLI dans d'autres provinces intéressées.

L'Ontario accueille un plus grand nombre d'immigrants de la catégorie famille et de réfugiés que d'immigrants de la catégorie économique. Les besoins des réfugiés peuvent être considérables et imposent de grandes exigences au système, surtout à l'occasion d'une importante vague d'arrivées de réfugiés. Les taux élevés que connaît l'Ontario ont tendance à avoir une incidence à plus long terme sur les services sociaux partagés entre la municipalité et la province, ce qui fait ressortir la nécessité d'une collaboration et de forts liens opérationnels entre les gouvernements afin d'accorder un meilleur soutien aux réfugiés.

La Ville de Vancouver continue d'explorer les possibilités de collaboration avec tous les ordres de gouvernement en vue de mettre en place la politique d'immigration la plus efficace et la plus souple qui soit à l'intention des nouveaux arrivants à Vancouver. En 2007, Vancouver créait le Groupe de travail sur l'immigration, formé de maires et chargé de formuler des recommandations visant à aider la Ville à mieux soutenir le groupe diversifié et en pleine croissance de nouveaux Canadiens qui font partie intégrante de cette ville, et à en reconnaître les contributions.

## Étude de cas : la Ville de Winnipeg

En 2002, la **Ville de Winnipeg** a établi un partenariat avec les autres ordres de gouvernement afin d'accroître son taux d'immigration en augmentant le nombre de réfugiés ayant des liens familiaux au Canada. Le projet a été initié à la demande du Manitoba Interfaith Immigration Council et le conseil municipal a reconnu son importance pour la stratégie de développement économique de la collectivité. Un protocole d'entente intervenu entre la Ville de Winnipeg, le gouvernement du Manitoba et le gouvernement du Canada a jeté les bases du Winnipeg Private Refugee Sponsorship Program. La Ville de Winnipeg a prévu un budget de 250 000 dollars pour soutenir financièrement les réfugiés lorsqu'un parrain privé n'est plus en mesure de respecter ses engagements.

Au cours des quatre années qui ont suivi sa mise en œuvre en janvier 2003, le programme a permis de traiter en moyenne 650 dossiers par année, touchant quelque 1 200 personnes. Le nombre de dossiers a augmenté de façon continue, culminant à 1 100 en 2007. Les réfugiés sont originaires de plus de 20 pays, dont l'Afghanistan, l'Érythrée et l'Éthiopie.

Cependant, le succès du programme fait craindre l'arrivée d'un nombre de réfugiés plus important que prévu, ce qui exercerait des pressions sur les ressources municipales. D'autres enjeux ont aussi été identifiés, notamment l'échec scolaire des jeunes, ainsi que la pénurie chronique et grandissante de logements abordables.

Outre les possibilités d'emploi, les collectivités qui réussissent à garder les nouveaux arrivants sont celles qui offrent un « environnement accueillant ». Les représentants locaux et communautaires, ainsi que la recherche, se font encore et encore l'écho de cette réalité. Au Canada, l'expérience a démontré que les immigrants sont prêts à faire des sacrifices économiques pour vivre à proximité de leur collectivité ethnique.

La diversité de plus en plus grande des collectivités canadiennes influe – ou devrait influencer – sur la façon dont les services sont fournis.

Qu'elles soient grandes ou petites, les collectivités canadiennes créent des partenariats locaux en vue d'élaborer des stratégies visant à attirer un plus grand nombre d'immigrants, de les conserver et de les intégrer.

Voici quelques exemples des moyens mis de l'avant par des gouvernements locaux :

- > portail Internet municipal à l'intention des nouveaux arrivants et des candidats à l'immigration;
- > guides à l'intention des nouveaux arrivants;
- > prêts pour le perfectionnement des compétences;
- > campagnes de sensibilisation portant sur l'importance de l'immigration, particulièrement auprès des entreprises;
- > journées multiculturelles;
- > programmes de recrutement mis en œuvre conjointement par les services municipaux de développement économique et les chambres de commerce;
- > partage de locaux et coordination d'organismes d'aide à l'établissement;
- > subventions aux organismes ethnoculturels.

## Étude de cas : la Ville de Montréal

La **Ville de Montréal**, constamment parmi les principales destinations pour les immigrants au Canada, gère l'immigration comme un dossier courant. La Ville assure les services à la collectivité tout en reconnaissant que le gouvernement provincial est responsable des politiques cruciales pour l'immigration et la rétention des immigrants : la sélection des immigrants, les services d'établissement, l'éducation, l'emploi et la santé. Le gouvernement fédéral joue un moindre rôle dans l'immigration au Québec, sa responsabilité se centrant sur les vérifications relatives au risque de sécurité et à la santé des candidats à l'immigration. Comme les autres villes canadiennes, Montréal doit donc subir les longs délais d'approbation des immigrants économiques sélectionnés.

En vertu d'un accord avec la province, la Ville de Montréal reçoit 1,5 million de dollars par année pour financer des organismes et des groupes d'aide aux immigrants. La Ville fournit en outre une aide financière et des services, y compris des stages dans les services municipaux, afin d'aider les immigrants à acquérir une expérience canadienne.

La Ville de Montréal entend soutenir ses arrondissements afin que les nouveaux arrivants connaissent une première expérience positive. Les bibliothèques, qui offrent un lieu d'apprentissage neutre, jouent un rôle important et sont grandement appréciées par les femmes et les enfants. En partenariat avec des écoles et des organismes de santé publique, la Ville encourage les projets des communautés multiculturelles par l'intermédiaire de tables de concertation. La Ville adapte en outre de nombreux programmes afin de faciliter la vie des nouveaux arrivants et les aider à s'acclimater à la société canadienne. Par exemple, le programme Éco-quartier aide les immigrants non urbains à comprendre des activités inconnues comme le chauffage d'une maison, l'efficacité énergétique, le recyclage et la collecte des ordures.



# IV

## NOUVELLES TENDANCES D'IMMIGRATION, NOUVELLES PRESSIONS SUR LES MUNICIPALITÉS

**Différentes possibilités de développement économique ont émergé au cours des dernières années. Les récentes vagues de nouveaux arrivants dans les villes de l'Ouest du pays sont attribuables aux énormes besoins de main-d'œuvre du secteur du pétrole et du gaz naturel, les répercussions se faisant sentir sur l'économie tout entière. La croissance des salaires a été avantageuse pour les nouveaux arrivants**

**dans l'Ouest, les propriétaires d'entreprises s'efforçant de trouver des candidats pour pourvoir leurs postes.<sup>16</sup>**

Ces perspectives d'emploi ont aussi attiré un très grand nombre de travailleurs étrangers temporaires. À Edmonton, le nombre de travailleurs étrangers temporaires est venu gonfler de près de 100 % le nombre total de nouveaux arrivants; à Calgary, de près de 75 %.

À Régina, l'immigration annuelle a doublé en 2008 en raison du succès du Programme Candidats immigrants pour la Saskatchewan. À travers l'histoire, les immigrants ont bien réussi à Régina, mais la situation évolue. Le taux d'inoccupation y est inférieur à 1 % depuis 2008, les loyers moyens ont augmenté du tiers depuis 2006 et les prix des maisons ont augmenté de 71 % au cours de cette même période. Les nouveaux immigrants participent à la croissance de la ville et de l'économie, mais les organismes qui travaillent avec les immigrants ont également relevé de nombreuses difficultés. Ils ont signalé des problèmes touchant le manque de services de garde abordables et sensibles aux différences culturelles au chapitre de l'éducation des enfants; le besoin d'éducation touchant les droits de la personne et le système judiciaire; et le manque de logements abordables, de logements locatifs, de logements pour les grandes familles et de logements à proximité des écoles.<sup>17</sup>

## La réalité rurale

Les immigrants des régions rurales doivent relever à peu près les mêmes défis que les immigrants urbains (langue, recherche d'emploi et de logement), auxquels s'ajoutent cependant les défis propres aux régions rurales :

- > manque de transports collectifs;
- > manque de professionnels de la santé polyglottes;
- > manque de logements locatifs (quoique ces immigrants ont accès bien plus rapidement à la propriété après leur arrivée);
- > manque de cours de langue avancés ou techniques.

Le rapport *Canada rural : la vision et la voix nationale qui s'imposent*, publié en 2009 par la FCM, décrit comment l'immigration a largement contribué à renforcer le caractère urbain de la croissance démographique au Canada. Néanmoins, il existe des exemples spectaculaires d'intégration de nouveaux arrivants dans le Canada rural. Le Manitoba en offre de très intéressants. Le PCP du Manitoba a permis d'augmenter sensiblement le nombre de nouveaux arrivants, dont certains s'installent en nombre croissant à l'extérieur de la région de Winnipeg.<sup>18</sup>

Selon le ministère du Travail et de l'Immigration de la province, la proportion d'immigrants du PCP qui s'établissent à l'extérieur de Winnipeg (30 % en 2006) est plus élevée que pour toute autre catégorie d'immigrants.

Entre 2004 et 2006, les 9 100 habitants de Winkler (Manitoba) ont accueilli près de 2 000 nouveaux arrivants. Au cours de la même période, la Ville de Steinbach (11 000 habitants et collectivité manitobaine avec la plus forte croissance) a reçu quelque 1 100 nouveaux arrivants. Dans les deux cas, les chambres de commerce ont reconnu la nécessité de pallier la pénurie de main-d'œuvre locale. La présence d'une importante communauté mennonite dans la région a aussi contribué à attirer des immigrants d'Europe de l'Est.

Steinbach et Winkler ont profité d'un soutien vigoureux de leurs collectivités et d'un engagement de tous, des milieux d'affaires aux groupes communautaires. Mis en œuvre par le conseil municipal et la chambre de commerce locale, le programme d'immigration et d'établissement de Steinbach et de son district prévoit des mesures particulières pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants au mode de vie canadien : cours de langue en milieu de travail, ajustement des programmes scolaires, aide à la formation dans certains secteurs industriels, etc. Winkler a en outre réussi la co-implantation des services d'établissement des immigrants. Un tel guichet unique se révèle beaucoup plus accueillant pour les nouveaux arrivants.

La hausse constante du nombre d'immigrants témoigne de la réussite de l'intégration des nouveaux arrivants à la vie rurale. Depuis l'essai qui a vu 10 familles s'installer à Winkler en 1998, la municipalité reçoit en moyenne 10 familles par année. Bon nombre de ces familles habitaient une région rurale dans leur pays d'origine, ce qui facilite grandement leur intégration. En outre, comme indiqué précédemment, la région compte déjà une population dont la langue et la religion s'apparentent à celles des immigrants de Russie, d'Allemagne et du Kazakhstan.

Cela démontre que l'immigration a des répercussions sur la prestation des services publics et sur le logement dans les zones urbaines du Canada, tout en attirant l'attention sur le fait que le développement de politiques intersectorielles faisant appel à tous les ordres de gouvernement et à toutes les parties intéressées constitue une composante primordiale d'une politique réussie en matière d'immigration et d'intégration.



# V

## L'IMPORTANCE D'UNE PLANIFICATION À LONG TERME

Les nouveaux Canadiens utilisent les infrastructures municipales essentielles et comptent sur ces dernières, des transports collectifs aux bibliothèques en passant par les centres communautaires et récréatifs, pour s'intégrer avec succès à leurs collectivités. Étant donné les longues durées de vie et les coûts d'investissement élevés de ces services, les municipalités planifient les infrastructures sur des horizons temporels à très long terme, soit bien souvent 20 ans et plus.

Pour fournir les infrastructures et les services pertinents dont les futures générations de nouveaux Canadiens auront besoin, les municipalités doivent commencer à planifier et à investir dès maintenant, et pourtant, l'approche adoptée par le Canada en matière d'immigration a toujours été caractérisée par des arrangements à court terme et ponctuels, sans étapes importantes ou objectifs clairs à long terme, et qui changent bien souvent au gré des changements de ministres ou de gouvernements. Dans un tel contexte, il est difficile et coûteux pour les municipalités de planifier de manière convenable.

## L'étai financier municipal

Comme le démontrait le rapport de la FCM publié au printemps 2010 et intitulé *Renforcer le filet social au Canada : le rôle des gouvernements municipaux*, les gouvernements municipaux, soumis aux pressions de l'urbanisation et du délestage de responsabilités, fournissent un éventail de services beaucoup plus large que les services de base à la propriété auxquels ils devaient se consacrer à l'origine. Ces nouvelles responsabilités municipales comprennent non seulement les programmes d'établissement des immigrants, mais aussi d'autres services essentiels tels le logement abordable, la protection civile et même, dans certaines administrations, des services de garde.

Toutefois, les gouvernements municipaux sont privés des ressources et des outils fiscaux dont ils ont besoin pour assumer ces nouvelles responsabilités. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : à l'heure actuelle, le gouvernement fédéral perçoit 50 cents de chaque dollar payé par les contribuables au Canada, tandis que 42 cents sont perçues par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il ne reste aux gouvernements municipaux que huit cents sur chaque dollar payé par le contribuable.

## Impôt foncier et services sociaux

Dans le rapport de la FCM sur l'équilibre fiscal municipal publié en 2006 et intitulé *Édifier des fondations solides pour notre prospérité*, les spécialistes en matière de fiscalité ont donné un aperçu de quelques-unes des grandes faiblesses structurelles de l'impôt foncier. Le rapport soulignait que cet impôt est régressif, inélastique et généralement insensible aux conditions économiques locales.

En 2008, l'impôt foncier représentait, pour les municipalités, un peu plus de 50 % de leurs revenus, soit, et de loin, leur plus importante source de revenus. La nature régressive de l'impôt foncier, plus pertinente quant au contexte du présent rapport, fait en sorte que ce type d'impôt est particulièrement mal adapté au financement des infrastructures sociales et des services axés sur la redistribution comme l'établissement des immigrants, le logement ou l'aide sociale.

Selon les données de 2006, les Canadiens qui se trouvent dans la tranche des 20 % des personnes les plus pauvres consacrent à l'impôt foncier un dollar sur chaque tranche de 10 dollars de revenus, soit plus du double que ce qu'ils paient en impôt sur le revenu. Les Canadiens qui occupent la tranche des 20 % des personnes les mieux nanties consacrent moins de deux dollars sur 100 à l'impôt foncier. Cela est particulièrement embarrassant dans des situations où l'impôt foncier est utilisé pour la prestation de services de redistribution des revenus. Pourtant, ce sont précisément ces types de dépenses qui représentent une responsabilité de plus en plus grande pour les municipalités.



## CONCLUSION

**L'avenir économique du Canada est directement lié à notre capacité d'attirer et de retenir les nouveaux immigrants. En réponse, le gouvernement fédéral a fait de la politique en matière d'immigration un élément clé de son plan d'action économique en liant le plan d'immigration pour 2010-2011 à la reprise économique du pays.**

Les immigrants apportent non seulement des avantages économiques à une collectivité, ils apportent aussi des avantages sur les plans social et culturel. Les contributions passées et futures des immigrants à la construction de notre pays doivent aussi être prises en compte dans nos réflexions sur l'évolution de la politique d'immigration.

Les nouveaux immigrants doivent affronter d'importants obstacles et tirent de l'arrière par rapport à leurs homologues non-immigrants. Il devient de plus en plus évident qu'une gamme beaucoup plus étendue de services, outre les services fournis par les instances fédérales et provinciales comme l'orientation, la formation linguistique et l'emploi, est nécessaire pour venir en aide aux immigrants au cours de leurs cinq à dix premières années au Canada afin d'assurer la réussite à long terme de leur établissement et de leur intégration.

Les services offerts à l'échelle locale comme le logement, les loisirs, les services de bibliothèque, l'aide à l'enfance et les transports collectifs sont utilisés par les nouveaux immigrants et jouent un rôle prépondérant dans leur processus d'établissement. Dans un monde où les travailleurs talentueux sont extrêmement mobiles, les gouvernements municipaux doivent offrir une qualité de vie supérieure et un milieu accueillant. Et lorsque les immigrants ne réussissent pas, les services municipaux et communautaires comme les refuges et les banques alimentaires occupent une place prépondérante dans la satisfaction des besoins des nouveaux arrivants.

Indépendamment de leur rôle important et des coûts considérables qu'elles doivent engager, les municipalités ont été largement tenues à l'écart des décisions touchant la politique d'immigration et le financement. Les municipalités n'ont ni le mandat ni l'argent pour fournir les services de soutien aux immigrants, mais par la force des choses et en reconnaissance de la valeur qu'apportent les nouveaux immigrants aux

collectivités, les municipalités intègrent les besoins des immigrants à leurs budgets et à leurs plans de services, malgré les pressions économiques qu'elles subissent déjà.

L'heure du changement est venue. Le gouvernement fédéral devrait être à l'avant-garde de ce changement, de concert avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, et devrait également inviter les gouvernements municipaux à la table.

Pour apporter de tels changements, notre système d'immigration a besoin d'objectifs clairs, de cibles précises et d'un processus de reddition de comptes périodique à la population. Des cibles précises et des rapports périodiques garantiront l'imputabilité politique et l'allocation de ressources appropriées à l'établissement des immigrants.

Une politique d'immigration appropriée est plus que jamais essentielle à la réussite du Canada, des Canadiens et des collectivités où ils habitent. Nous devons commencer sur-le-champ.

## Recommandations

### 1. ÉLARGIR ET PROLONGER LES SERVICES D'ÉTABLISSEMENT

Les services d'établissement fédéraux sont limités aux trois premières années d'établissement et privilégient l'orientation, l'emploi et la formation linguistique, même s'il est attesté qu'un établissement réussi prend au moins entre cinq et dix ans et exige un large éventail de moyens au chapitre du soutien et de la formation.

Le gouvernement fédéral devrait accroître l'ensemble actuel des services d'établissement et collaborer avec tous les ordres de gouvernement afin de définir un plus vaste éventail de besoins importants en matière d'établissement et d'intégration et de répondre à ces besoins, notamment des logements convenables et abordables et des transports collectifs fiables.

Afin de s'assurer que les villes et les collectivités adaptent le mieux possible les solutions aux besoins locaux et de mesurer les succès ou les échecs des services d'établissement et de l'intégration des immigrants, le gouvernement du

Canada doit améliorer l'analyse des données et le partage de l'information sur le flux d'immigration, l'établissement et l'intégration des immigrants.

En outre, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent veiller à ce que leurs programmes d'établissement des immigrants et le financement de ces programmes soient prolongés afin de correspondre à la période de cinq à dix années nécessaire à l'établissement des nouveaux arrivants. On s'assurera ainsi que les fournisseurs de services d'établissement, y compris les municipalités, aient accès à un financement prévisible sur lequel elles pourront compter pour planifier et fournir leurs services.

### 2. ÉTABLIR DES INDICATEURS PRÉCIS DE LA RÉUSSITE DE L'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS

Le gouvernement fédéral considère que l'emploi et la maîtrise de la langue sont les principaux facteurs déterminants du succès de l'établissement des immigrants. Toutefois, l'expérience vécue par de nombreux immigrants n'est manifestement pas un succès, nonobstant les facteurs déterminants fédéraux. Un nombre de plus en plus important d'immigrants ne peuvent trouver de travail correspondant à leurs compétences; paient plus de 30 % de leurs revenus pour des logements dont une grande partie sont insatisfaisants; et ratent des possibilités d'emploi en raison d'un manque de places en service de garde ou de services de transports collectifs insuffisants.

Des cibles et des objectifs clairs et la présentation régulière de rapports destinés au public sont essentiels à la réalisation des changements requis et à l'atteinte des résultats visés. Le système d'immigration du Canada doit intégrer des mesures et des cibles énergiques et globales qui soient de véritables indicateurs du succès de l'établissement des immigrants, y compris l'emploi, la langue, la qualité convenable du logement, l'accès à des services de garde de qualité, la fiabilité et l'abordabilité des options en matière de transport, des services communautaires efficaces, ainsi que d'autres mesures pertinentes de la qualité de vie.

Le gouvernement fédéral doit collaborer avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, de même qu'avec les parties intéressées des milieux communautaires et d'affaires, afin d'élaborer ces cibles et de faire régulièrement rapport au public sur les progrès accomplis. Des cibles précises et des rapports périodiques garantiront l'imputabilité politique et l'allocation de ressources appropriées à l'établissement des immigrants.

### **3. RECONNAÎTRE LES MUNICIPALITÉS COMME D'IMPORTANTES PARTENAIRES**

Les municipalités sont les premiers intervenants auprès des nouveaux immigrants. Elles font preuve d'innovation dans leurs façons d'accueillir et de soutenir les nouveaux arrivants. L'une après l'autre, les collectivités ont constaté la nécessité d'être des parties prenantes aux décisions touchant la politique d'immigration. Les municipalités occupent une position privilégiée pour convoquer les principales parties intéressées et leur fournir l'information pertinente sur les marchés du travail et les lacunes au niveau des compétences. En Ontario, l'expérience récente a fait la preuve des avantages qu'offre la collaboration entre les gouvernements fédéral, provincial et local.

Le gouvernement fédéral devrait s'inspirer de ses partenariats réussis avec Toronto et d'autres municipalités de l'Ontario. Il devrait également trouver des moyens de mettre les municipalités à contribution dans l'élaboration d'une politique en matière d'immigration et la prestation des services, de tirer profit des compétences spécialisées des gouvernements locaux et reconnaître le travail que font actuellement les municipalités sur le terrain pour assurer l'établissement réussi des immigrants.

La formule de financement préconisée par le gouvernement fédéral devrait aussi reconnaître les tendances croissantes de l'établissement des immigrants dans des villes d'arrivée non traditionnelles comme Halifax, Calgary et Saskatoon, ainsi que la migration de plus en plus importante des immigrants vers les régions suburbaines. En outre, les nouveaux arrivants qui s'installent en nombre de plus en plus grand dans une ville pour se réinstaller dans une autre à brève éché-

ance ont encore besoin de services de soutien dans leur nouvelle municipalité. Parallèlement, il faut reconnaître que les villes traditionnelles d'établissement, comme Toronto, Vancouver et Montréal, font l'objet d'exigences particulières, car davantage d'immigrants comptent sur leurs services sociaux que ce n'est le cas pour leurs équivalents des autres régions.

### **4. RÉGLER LES PROBLÈMES DU MARCHÉ DE L'HABITATION**

L'abordabilité du logement a des répercussions sur la plupart des collectivités, des familles et des personnes de toutes les tranches de revenus.

Le Canada doit préserver l'existence de logements locatifs abordables et augmenter l'offre de notre stock global en ayant pour objectif d'assurer la vigueur et la santé du secteur de l'habitation. Le temps est venu pour le gouvernement fédéral de faire appel aux incitatifs fiscaux pour accroître l'offre de logements locatifs; de renouveler les programmes de construction d'habitations qui viennent à échéance; et de concevoir des politiques et des programmes visant à soutenir les stratégies décennales provinciales, territoriales et municipales en matière de logement et d'itinérance.

### **5. RÉDUIRE LES TEMPS DE DÉPLACEMENT ET AMÉLIORER LES TRANSPORTS COLLECTIFS**

La longueur des temps de déplacement quotidiens – plus de 75 minutes en moyenne, dans les plus grandes villes du Canada – constitue un obstacle à la compétitivité économique du pays de même qu'à notre potentiel d'attraction et de conservation des immigrants. Des millions de familles et d'entreprises en subissent les malencontreux contrecoups.

La proportion de nouveaux immigrants qui utilisent les transports collectifs pour leurs déplacements quotidiens est le double de celle des travailleurs nés au Canada. Le gouvernement fédéral doit renouveler le financement fédéral dédié aux transports collectifs; imposer par voie législative des objectifs pour mettre un frein à la hausse des temps de déplacement; et mettre en place des politiques fiscales axées sur le transport collectif et incluant notamment une carte de transport collectif fournie par l'employeur.

- <sup>1</sup> Citoyenneté et immigration Canada, Communiqué, novembre 2010, [www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2010/2010-11-01a.asp]
- <sup>2</sup> Citoyenneté et immigration Canada, « *Le gouvernement du Canada dépose le plan d'immigration pour 2010* », Communiqué, 30 octobre 2009. [www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2009/2009-10-30.asp]
- <sup>3</sup> Statistique Canada, « *Reconnaissance des diplômés et de l'expérience de travail acquis à l'étranger des nouveaux immigrants* », 2009 [www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010109/article/11342-fra.htm]
- <sup>4</sup> Statistique Canada, « *Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2008 : analyse de la qualité de l'emploi* », 2008 [www.statcan.gc.ca/pub/71-606-x/71-606-x2009001-fra.pdf]
- <sup>5</sup> Sinoski, Kelly. « *Rental Housing Crisis Looms* », Vancouver Sun, 16 juillet 2011, [www.vancouver.sun.com/business/Rental+housing+crisis+looms/5112788/story.html]
- <sup>6</sup> CBC.ca, « *Traffic jams cost Toronto \$3.3B per year: OECD* », 10 novembre 2009, [www.cbc.ca/news/canada/toronto/story/2009/11/10/oecd-traffic.html]
- <sup>7</sup> Schellenberg, Grant. « *Les immigrants dans les régions métropolitaines de recensement au Canada* », numéro de catalogue 89-613-MIF - N° 003 (Ottawa : Statistique Canada, 2004)
- <sup>8</sup> Fédération canadienne des municipalités, « *La qualité de vie dans les municipalités canadiennes - L'immigration et la diversité dans les villes et les collectivités canadiennes* » (Ottawa : Fédération canadienne des municipalités, 2008).
- <sup>9</sup> Bollman, Ray, et al. « *Les immigrants au Canada rural* », Nos diverses cités, numéro 3 (Été 2007), p.9
- <sup>10</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, Communiqué, juin 2010, [www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2010/2010-06-15.asp]
- <sup>11</sup> Citoyenneté et Immigration Canada, « *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration* », 2010 [www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/immigration2010\_f.pdf]
- <sup>12</sup> Conference Board of Canada, « *City Magnets* », décembre 2007, p.37
- <sup>13</sup> Région de Peel, « *Peel Immigration Labour Market Survey Findings* », 2009, p.54
- <sup>14</sup> Wayland, Sarah. « *The Housing Needs of Immigrants and Refugees in Canada* » (Ottawa : ACHRU, 2007), p.23.
- <sup>15</sup> Heisz, Andrew et Schellenberg, Grant. « *Utilisation du transport en commun par les immigrants* », numéro de catalogue 11F0019MIF - N° 224 (Statistique Canada, 2004).
- <sup>16</sup> Jedwab, Jack. « *Immigrant Family Income in Canada : 2006* » (Montréal : Association d'études canadiennes, 2008).
- <sup>17</sup> Service de planification et de développement durable de la Ville de Regina, « *Official Community Plan Priority Population Study: Environmental Scan and Profile* », in progress (2011)
- <sup>18</sup> Gouvernement du Manitoba, « *Données factuelles sur l'immigration au Manitoba - Rapport statistique de 2006* » (Winnipeg : Gouvernement du Manitoba, 31 décembre 2006).





